

Info-Carrefour 10 19 mars 2024

Chers parents,

Prenez le temps de bien lire cet Info-Carrefour qui contient des informations importantes.

Bonne lecture.

Bulletin 2^e étape

Le deuxième bulletin sera disponible sur le portail Mozaïk le 27 mars 2024 et la rencontre de parents sur convocation aura lieu dans la semaine du 8 au 12 avril 2024. Les résultats de ce bulletin compteront pour 20% du résultat final de l'année.

Le troisième bulletin sera disponible dans le portail Mozaïk le 4 juillet 2024.

Journée pédagogique

La journée pédagogique du 19 avril est déplacée au 8 avril 2024 en raison de l'éclipse solaire. Donc, le 8 avril sera une journée pédagogique et le 19 avril sera une journée de classe (jour 1). De l'information concernant l'éclipse solaire est disponible sur le site internet du CSSD. [éclipse solaire](#)

Examens de fin d'année pour les élèves de 4^e et de 6^e années

Les dates des examens de fin d'année sont maintenant officielles.

4^e année

Examen de mathématiques du CSSD : 28-29-30 mai

Examen de français du ministère (lecture) : 5 et 6 juin

Examen de français du ministère (écriture) : 10-11-12 juin

6^e année

Examen de français du ministère (lecture) : 3 et 4 juin

Examen de français du ministère (écriture) : 5 et 6 juin

Examen de mathématiques du ministère : 11-12-13 juin

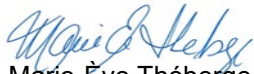
Il est très important que les élèves de 4^e et de 6^e années soient présents en classe lors de ces journées d'examen. Il n'est pas possible de reprendre un examen en raison d'une absence.

Appareils mobiles personnels

Le 12 janvier dernier, le CSSD a envoyé un courriel à tous les parents concernant les appareils mobiles personnels. Ceci est donc un rappel. À l'automne 2023, le ministre de l'Éducation a émis une directive aux centres de services scolaires de la province concernant l'interdiction du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire. En conséquence, depuis le 31 décembre 2023, chacune des écoles du CSSD (incluant le Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais) doit prendre les moyens nécessaires afin que cette directive soit respectée.

- L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves est interdite sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- La directive ne concerne que les locaux où sont dispensées des activités d'enseignement.
- La montre « intelligente » est incluse dans la notion d'appareils mobiles. Elle est donc interdite en classe.

Merci de votre habituelle collaboration.


Marie-Ève Thériault
Directrice


Sindy Poirier
Directrice adjointe